

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
03 Décembre 2018**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 03 décembre 2018, à la salle des Loisirs de La Trinité-des-Monts, situé au 15, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Madame Julie Lacroix-Danis
Monsieur Langis Proulx
Madame Denyse Leduc
Madame Nicole Després

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

3 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue à tous pour la dernière de 2018, remercie les membres du conseil et demande un moment de silence pour nos personnes malades.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 172-18

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2018

Résolution No 173-18

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 05 novembre 2018. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 30 novembre 2018.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 174-18

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La Trinité-

des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2018

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	4 834.14\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	1 878.22\$
Dépenses compressibles :	16 172.89\$
Frais fixes opération entreprise :	115.00\$
Int. Prêt No4 Réseau d'égout :	191.24\$
Int.prêt No1 Finan. temporaire édifice mun. :	3 204.80\$
Paiement/ RCAP :	161.75\$
Remises Fédérales/Provinciales Oct. 2018 :	4 151.48\$
Salaires des employés :	11 924.67\$
Total des dépenses pour novembre 2018 :	42 634.19\$

REVENUS AU 30 NOVEMBRE 2018

Financement temporaire l'édifice mun. :	348 911.44\$
Intérêts-arrière de taxes :	474.44\$
Permis :	20.00\$
Photocopies :	45.95\$
Remb. des créances douteuses :	838.29\$
Remb. de à 50% de la MRC pour le « Partage de la ressource en Loisirs»	647.34\$
Subv. Réseau routier local 2018-2019 :	169 846.00\$
Subvention; Traitement des eaux usées :	32 249.00\$
Taxes foncières générales :	2 275.62\$
Total des revenus pour novembre 2018 :	555 308.08\$
Solde en banque au 30 novembre 2018 :	36 452.10\$
Solde en banque dans crédit variable :	0.00\$

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS
MUNICIPAUX

Le directrice générale, madame Nadia Lavoie, reçoit et fait la lecture de la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, pour les élus (es) suivants:

Le maire, monsieur Yves Detroz;
Le conseiller, monsieur Langis Proulx;
Le conseiller, monsieur Benoit Ladrie;
La conseillère, madame Julie Lacroix-Danis;
La conseillère, madame Denyse Leduc;
Le conseiller, monsieur Dave Côté;
La conseillère, madame Nicole Després;

Ainsi, ceci complète, les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal pour l'année 2018.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET LES
DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU
30 NOVEMBRE 2018

Résolution No 175-18

Madame Nadia Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, présente les deux états comparatifs requis par le *Code municipal du Québec*.

Il est proposé par Langis Proulx, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité de La Trinité-des-Monts pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2018

AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT CONCERNANT LE JOUR, L'HEURE ET
L'ENDROIT DES SÉANCES DU CONSEIL

Résolution No 176-18

Avis de motion est donné par Nicole Després qu'un règlement concernant le jour, l'heure et l'endroit des séances du conseil lors d'une séance ultérieure.

DÉPÔT D'UN PROJET DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE JOUR, L'HEURE ET L'ENDROIT DES SÉANCES DU CONSEIL

Résolution No 177-18

Monsieur/madame Nicole Després, conseillère, donne lecture du projet du règlement concernant le jour, l'heure et l'endroit des séances du conseil suivant, portant le numéro #237-18 soit adopté.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO #237-18

PROJET D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE JOUR, L'HEURE ET L'ENDROIT DES SÉANCES DU CONSEIL

Attendue que le conseil peut déterminer le jour, l'heure et l'endroit où sont tenues ses séances, selon les articles 145, 148 et 149 du Code municipal;

Attendue qu'un avis de motion a été donné par Nicole Després, conseillère à la séance ordinaire du 05 décembre 2018 pour la présentation du projet du règlement #237-18 abrogeant le règlement #236-18 afin d'y modifier le lieu des séances du conseil;

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts adopte le projet du règlement #237-18 concernant le jour, l'heure et l'endroit des séances du conseil qui remplace le règlement #236-18, à savoir :

- Article 1 Les séances ordinaires du Conseil se tiendront le 1^{ier} lundi de chaque mois à 19h00 ou le mardi suivant si le 1^{ier} est un jour de fêtes légale.
- Article 2 À chaque année, la séance ordinaire du mois de janvier se tiendra le 2^{ième} lundi du mois.
- Article 3 Les séances du conseil se tiendront à la salle du conseil et ou au gymnase de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts.
- Article 4 Le jour et l'heure des séances spéciales seront fixés à chaque fois par un avis de convocation.
- Article 5 Le jour et l'heure des séances d'ajournement seront déterminé à chaque fois par résolution.
- Article 6 Le présent projet de règlement abroge le règlement numéro # 236-18 et tous les règlements antérieurs concernant le jour, l'heure et l'endroit où sont tenues les séances du conseil.
- Article 7 Le présent projet de règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion:

05 Décembre 2018

Adoption du projet de règlement:

05 Décembre 2018

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Résolution No 178-18

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte que le bureau municipal de La Trinité-des-Monts soit fermé pour la période des Fêtes, du 21 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclusivement.

FRAIS TÉLUS DE RELOCALISATION DE LA DROP DE FIBRE OPTIQUE
DANS LE NOUVEL ÉDIFICE MUNICIPAL

Résolution No 179-18

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte le formulaire d'évaluation: travaux partenaires fait par Télus au montant de quatre mille trois cent quarante-neuf dollars et trente sous (4 349.30\$) avant les taxes plus cinq cents dix dollars (510.00\$) pour les frais de traitement dans le but de relocaliser la drop de fibre optique.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE L'ENTREPRISE IRISTEL
TÉLÉPHONIE HÉBERGÉ #1391 (TÉLÉCOM) POUR L'INSTALLATION DE LA
TÉLÉPHONIE IP POUR L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Résolution No 180-18

Il est proposé par Denyse Leduc et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la soumission de l'entreprise « Iristel Téléphonie hébergé #1391 (Télécom) » POUR L'INSTALLATION DE LA TÉLÉPHONIE IP POUR L'ÉDIFICE MUNICIPAL au montant de deux cents quinze dollars et vingt sous (215.20\$) par mois excluant les taxes.

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Résolution No 181-18

Proclamation de la municipalité de La Trinité-des-Monts à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale.

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts ce proclame municipalité alliée contre la violence conjugale.

APPUI AUX CERCLES DE FERMIERES DU QUÉBEC.

Résolution No 182-18

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets fait par ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « Tricots graffiti » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts d'appuyer les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès de d'autres municipalités.

DON POUR LA FÊTES DES ENFANTS (CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 7383)

Résolution No 183-18

Il est proposé par Nicole Després et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, accepte la demande de don pour la fête des enfants qui aura lieu le dimanche 16 décembre 2018 à Lac-des-Aigles. Le don sera de cinquante dollars (50.00\$).

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, est absent.

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1

Résolution No 184-18

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite que la MRC de Rimouski-Neigette coordonne la rédaction, la mise en place ou la mise à jour, le cas échéant, du plan de mesure d'urgence;

Il est proposé par Nicole Després
Appuyé par Langis Proulx
Et résolu unanimement:

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5

400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise madame Nadia Lavoie, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Que la municipalité mandate le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette pour la coordination et la mise en place du plan de mesure d'urgence;

Que la municipalité transfère sur réception de la subvention 100% de celle-ci à la MRC de Rimouski-Neigette.

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2

Résolution No 185-18

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite que la MRC de Rimouski-Neigette coordonne la rédaction, la mise en place ou la mise à jour, le cas échéant, du plan de mesure d'urgence;

Il est proposé par Nicole Després

Appuyé par Langis Proulx

Et résolu unanimement:

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 12 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la (les) municipalité(s) locale(s) de Saint-Fabien, Saint-Valérien, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Anaclet-de-Lessard, St-Narcisse, Saint-Marcellin et Esprit-Saint pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise madame Nadia Lavoie, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Que la municipalité mandate le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette pour la coordination et la mise en place du plan de mesures d'urgence

Que la municipalité transfère sur réception de la subvention 100% de celle-ci à la MRC de Rimouski-Neigette.

ACHAT DE PNEUS AVANT POUR LE CAMION INTERPAYSTAR

Résolution No 186-18

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la soumission de l'entreprise « Distribution Claude Côté Inc. » pour l'achat de deux(2) pneus avant d'hiver

(315/80R22.5 AEOLUS HN355 20PR ADR65) au montant de neuf cents vingt-neuf dollars et cinquante sous (929.50\$) avant les taxes.

ACHAT DE TOUPIES ET DE LAMES POUR LE CAMION INTERPAYSTAR
Résolution No 187-18

Il est proposé par Denyse Leduc et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la soumission de l'entreprise « Équipements SMS » pour l'achat de soixante (60) toupies et six (6) lames pour la saison d'hiver 2018/2019 au montant de mille six cents dix-neuf dollars et quarante-neuf sous (1 619.49\$) avant les taxes.

DUC: DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE
Résolution No.188-18

CONSIDÉRANT QUE le dernier Rapport spécial, approuvé le 6 octobre 2018 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), principal organisme international chargé d'évaluer les activités scientifiques consacrées aux changements climatiques, aux conséquences de ces changements, aux risques potentiels qui y sont liés et aux mesures susceptibles d'être prises pour en restreindre les effets, fait ressortir l'urgence d'intervenir;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre et l'augmentation de la température moyenne du globe dérèglent rapidement le climat de notre planète et sont en voie de compromettre les générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des études scientifiques démontre la nécessité d'agir en vue d'inverser la tendance;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement du territoire de la MRC Rimouski-Neigette intègre des mesures de densification des milieux de vie, d'augmentation de l'utilisation des transports en commun, de la protection des milieux naturels, agricoles et forestiers contribuant à freiner la hausse des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement du territoire de la MRC Rimouski-Neigette a été élaboré en conformité avec l'exigence gouvernementale de tenir compte des principes de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC Rimouski-Neigette sont des partenaires financiers au développement de la filière de l'énergie éolienne dans la région du Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE les municipalités à titre de donneur d'ouvrage peuvent favoriser une utilisation accrue du matériaux de bois lors de la réalisation de travaux de construction ou de rénovation de ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de La Trinité-des-Monts, à l'instar de ses citoyens et citoyennes, est conscient de l'importance de rallier l'ensemble des décideurs politiques et tient à démontrer son intérêt à s'impliquer et à s'investir dans la lutte contre le réchauffement climatique;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de La Trinité-des-Monts est une région ressource de première importance contribuant à la séquestration du carbone par l'aménagement de ses forêts privées et publiques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de La Trinité-des-Monts de par son Plan de développement durable 2012-2022 a déjà mis en œuvre plusieurs actions qui visent à protéger l'environnement et souhaite poursuivre son engagement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal de la municipalité de La Trinité-des-Monts s'engage de faire de la lutte aux changements climatiques une priorité guidant l'élaboration des plans et actions;

Que le conseil municipal de la municipalité de La Trinité-des-Monts invite et sensibilise les différents industries, commerces et institutions ainsi que l'ensemble de ces citoyens à jouer un rôle de premier par la mise en œuvre d'initiatives de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques et autres impacts environnementaux;

Que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts demande à la MRC Rimouski-Neigette de mettre en place, dans les plus brefs un comité de suivi qui analysera diverses initiatives pour diminuer l'impact environnemental, à court, moyen et long terme sur l'ensemble de son territoire;

Que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts demande et invite les différents paliers gouvernementaux et partis politiques, à considérer sérieusement l'état actuel du climat et les risques associés à l'augmentation de la température moyenne du globe dans toutes les politiques et stratégies de développement et de croissance et que la présente résolution soit acheminée vers les instances gouvernementales fédérales et provinciales nécessairement concernées par l'urgence d'agir à la sauvegarde de la Terre.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h41 à 19h43.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de la correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h55 à 20h09.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 189-18

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nicole Després que la séance soit levée. Il est 20h10.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2018

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.